

Mairie
de VEILLEINS

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le conseil municipal de la commune de VEILLEINS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François d'ESPINAY ST LUC, Maire de VEILLEINS.

Date de convocation : 15 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : François d'ESPINAY ST LUC, Maire, Jean-Michel MARDON, Yolande BRIEND, Adjoint, Isabelle RIGUIER, J. Loup d'ESPINAY SAINT LUC, Frédéric DEBUIRE, Jean-François RIGUIER, Ghyslaine DOGNIN, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Philippe GRENON, Vincent POPINEAU

Absents excusés ayant donné procuration BRIEND Marie a donné procuration à Mme BRIEND Yolande

Secrétaire de séance : Yolande BRIEND

DELIBERATION

n° 2017.30.06.01

OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2017

Les élections sénatoriales seront organisées le 24 septembre 2017, il convient donc de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et trois délégués suppléants de la commune de VEILLEINS, en application des articles L. 283 à L 290-1 du code électoral.

Monsieur le Maire préside le bureau électoral, l'élection se fait au scrutin secret.

8 membres présents – 9 suffrages exprimés

Election du délégué titulaire :

votants : 9 – nombre de votes blancs : 1 – suffrages exprimés 8 – majorité absolue : 5

- d'ESPINAY SAINT LUC François : 8

Monsieur d'ESPINAY SAINT LUC François a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des délégués suppléants :

votants : 9 – suffrages exprimés : 9 – majorité absolue : 5

Vote des délégués suppléants :

- MARDON Jean-Michel	: 9
- BRIEND Yolande	: 9
- DEBUIRE Frédéric	: 9

Monsieur MARDON Jean-Michel , Madame BRIEND Yolande et Monsieur DEBUIRE Frédéric ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont accepté le mandat.

En annexe, le procès-verbal du vote précité.

Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture

Le.....

Publiée ou notifiée

Le.....

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Le Maire,